



Assurance obligatoire des soins «PrimaFlex»

Libre choix du premier point de contact en toute situation

- » **PrimaFlex** est un modèle d'assurance-maladie obligatoire, le premier de Suisse à encourager activement la prévention et à ne pas facturer de franchise sur certaines prestations.

Principe

En cas de problème de santé, vous avez le **libre choix** entre différents premiers points de contact (pharmacie ou télémédecine) qui vous offrent des prestations de conseil exclusives à PrimaFlex. Vous pouvez aussi consulter librement votre médecin de famille si vous en avez annoncé un.



ou



ou



Pharmacie

Télémédecine

Médecin de famille*

*Si vous le souhaitez, vous pouvez nous indiquer en tout temps les coordonnées d'un médecin de famille. Vous ne devez pas le consulter obligatoirement mais pourrez le faire directement lorsque vous le préférez sans devoir recourir à un premier point de contact au préalable.

Vos avantages

- Vous avez le **libre choix**, lors de chaque situation, du premier point de contact qui vous convient le mieux.
- Vous ne payez **pas de franchise sur certaines prestations** (p.ex. les médicaments génériques) et bénéficiez d'une **offre de prévention facultative** en appelant notre partenaire de télémédecine (p.ex. des dépistages du cancer du sein). Vous prenez ainsi soin de vous et contribuez à réduire les coûts de la santé.
- Vous bénéficiez d'un **rabais de prime** avantageux par rapport à l'assurance-maladie de base standard.

Votre engagement

En cas de problème de santé, vous consultez un des premiers points de contact. Au terme de l'entretien de conseil chez votre pharmacien ou avec notre partenaire de télémédecine, vous **restez libre** des démarches thérapeutiques à entreprendre dans la période de traitement définie par eux.

Exemples de démarches thérapeutiques:



ou



ou



Automédication

Spécialiste

Urgences

Vous pouvez déroger aux principes de l'assurance PrimaFlex dans les conditions suivantes:

- en cas d'urgence;
- pour les contrôles et traitements gynécologiques et ceux liés à la grossesse et à l'accouchement;
- pour les contrôles et traitements ophtalmologiques, dentaires et pédiatriques;
- pour le suivi d'une maladie chronique (nous faire parvenir une attestation unique signée par un médecin).

Nos partenaires et leurs offres exclusives à PrimaFlex

Pharmacies

- Les coordonnées de nos 400 pharmacies partenaires sont disponibles sur www.groupemutuel.ch/pharmacies
- Nos pharmacies partenaires vous proposent **gratuitement des tests** lorsque le pharmacien le juge nécessaire, par exemple pour déceler un diabète ou encore des algorithmes pour délivrer des médicaments sans ordonnance.

Télémédecine

- Notre partenaire de télémédecine vous répond au **0800 852 852**. Actif dans tout le pays, le service est assuré par un personnel médical diplômé qui vous aide à trouver la meilleure solution en cas de problème de santé.
- Notre partenaire de télémédecine vous propose gratuitement de la prévention ciblée comme par exemple des dépistages du cancer du sein **sans franchise**.



Les conditions d'assurance font foi.

groupe**mutuel**

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 CH-1919 Martigny 0848 803 111 / groupemutuel.ch

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA / Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie / Fondation Opcion Libre Passage / Fondation Collective Opcion

